



Société Française
d'HyperTension Artérielle

Développement

Professionnel Continu

Programmes de la SFHTA – Vendredi 23 juin 2017
Chateauform George V, Paris

SFHTA - Maison du Cœur

5, Rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 90 70 30 - Fax : +33 (0)1 43 22 63 61

E-Mail : contact.sfhta@sfcadio.fr

Web : www.sfhta.eu

Développement Professionnel Continu

Depuis janvier 2013, les médecins ont l'obligation de valider au minimum un programme de DPC dans l'année. Les programmes de DPC organisés lors des JHTA 2014 et 2015 ont été un grand succès et ont permis à de nombreux médecins de remplir leurs obligations de formation liées à leurs pratiques professionnelles. **Nous avons décidé d'organiser cette année, toujours sous l'égide de la Société Française de Cardiologie, des sessions de DPC durant la Journée des Groupes et Filiales de la SFC, qui se tiendra le vendredi 23 juin 2017 à Chateauform George V, 28 avenue George V, 75008 Paris.**

➔ Informations et inscriptions :

- Par courrier à : SFHTA – Mme Rachida M'SSIEH - 5 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris cedex
- Par E-mail à : contact.sfhta@sfcadio.fr
- Par téléphone : 01 44 90 70 30

*Les listes d'émargement devant être préparées à l'avance, les personnes qui souhaitent s'inscrire à l'un de nos programmes doivent obligatoirement en faire une demande écrite **au plus tard avant 14h00, la veille du programme de leur choix**. **Aucune demande d'inscription sur place ne pourra être prise en compte.***

➔ Nous proposons ces programmes de DPC pour :

- Les médecins **praticiens hospitaliers**
- Les médecins **libéraux**

➔ Chaque programme comporte 4 étapes

1. L'AUDIT 1 où vous serez amené(e) à remplir la grille relative à la pathologie étudiée pour 3 de vos patients à nous renvoyer **au plus tard le 22 juin 2017**
2. LA FORMATION se déroulera sur le thème de votre choix le vendredi 23 juin 2017.
3. L'AUDIT 2 où vous remplirez à nouveau la grille pour 3 nouveaux patients atteints de la pathologie étudiée, à nous renvoyer **avant le 09 juillet 2017**.
4. LA RESTITUTION DES RÉSULTATS se fera lors d'une conférence téléphonique après la formation au mois de juillet 2017.

➔ Nos programmes de DPC présentiel le 23 juin 2017 :

35521700023 / Session n°2 ➔ Vendredi 23 juin 2017 de 9h à 12h – SALON GALLIERA (niveau 1)

BILAN DE L'HYPERTENDU PAR LE CARDIOLOGUE. Comment le conduire et l'organiser ?

- Le Diagnostic et le Plan de soins. Bernard Vaisse (Marseille)
- L'atteinte des organes cibles. Philippe Gosse (Bordeaux)
- Le bilan étiologique du cardiologue. Bernard Chamontin (Toulouse)

35521700022 / Session n°2 ➔ Vendredi 23 juin 2017 de 15h à 18h - SALON GALLIERA (niveau 1)

LES HTA DE LA FEMME : DES SPÉCIFICITÉS À BIEN CONNAITRE

- HTA et grossesse : préparer, accompagner et programmer le suivi coordonné. Claire Mounier-Vehier (Lille)
- HTA et contraception : ce que le cardiologue doit savoir. Geneviève Plu-Bureau (Paris)
- HTA de la femme : des étiologies particulières. Laurence Amar (Paris)

➔ Inscription EN 2 ETAPES (au plus tard avant 14h00, la veille du programme)

⇒ Je suis un professionnel LIBERAL

➔ Télécharger le formulaire « libéral »

➔ Inscription sur le site www.mondpc.fr : se munir d'une adresse électronique valide (pensez à enregistrer votre mot de passe), de votre n° RPPS ou n° ADELI et / ou votre n° de carte CPS, d'une copie dématérialisée de votre RIB (scan, PDF, etc...). Après avoir fait votre choix de programme, renseignez dans le champ « n° de session » le numéro correspondant au programme (Voir détail des programmes plus haut).

NB : Aucune inscription ne sera validée, si l'enregistrement en ligne sur le site www.mondpc.fr n'est pas été effectué.

Après inscription à la session sur le site [mondpc.fr](http://www.mondpc.fr), le formulaire d'inscription « libéral » doit être impérativement retourné au secrétariat de la SFHTA, complété, tamponné, daté et signé.

⇒ Je suis un professionnel hospitalier

➔ Télécharger le formulaire « hospitalier »

➔ Vous devez impérativement faire une demande d'inscription à un programme de DPC auprès du Service de Formation Continue de votre hôpital. Le formulaire d'inscription « hospitalier » doit être impérativement complété (signé et tamponné) par ce service et retourné à la SFHTA. La SFHTA adressera alors à la direction de l'hôpital une convention de formation qui devra nous être retournée signée.

Nous vous rappelons que :

- Votre présence à l'une des sessions labélisées DPC ainsi que l'émargement en début de session sont obligatoires.
- Le DPC est destiné aux médecins régulièrement inscrits au Conseil National de l'ordre des Médecins en France, disposant d'un numéro de RPPS. Les médecins étrangers exerçant en France, ou à l'étranger ainsi que les internes ne sont pas concernés par le DPC et ne peuvent pas s'y inscrire.

➔ Votre indemnisation

Nos programmes sont validant pour l'année 2017.

LES LIBÉRAUX

Note circulaire de l'ANDPC : le plafond de prise en charge par l'ANDPC est de 21h par médecin pour l'année 2017 pour des actions de DPC présentes et non-présentielles (dont 10h au maximum pour le suivi des actions de DPC non présentes). Chacun de ces programmes de DPC (en 4 étapes : 8h au total) vous sera indemnisé pour un montant de 360 €.

LES HOSPITALIERS

A réception de la convention de formation signée par votre hôpital et à l'issue de la formation, la SFHTA adressera à votre hôpital une facture d'un montant de 760 € HT pour les frais pédagogiques, L'hôpital obtiendra de l'organisme collecteur des hospitaliers (ANFH ou autre OPCA) les sommes qui lui sont dues au titre du programme, par médecin.

NB : Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge du participant. Les hospitaliers peuvent en faire la demande directement auprès de leur direction hospitalière.

À l'issue du programme, lorsque les 4 étapes auront été réalisées et validées, la SFHTA adressera aux services FMC ainsi qu'aux médecins un certificat de DPC pour le programme réalisé.

